

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DE L'IUT du 19 mai 2012

1/ Approbation du compte-rendu du conseil du 10/05/2012

Le compte-rendu du 10/05/2012 est approuvé :

Votants = 23
Pour = 21
Abstention = 2

2/ Nomination du chef du département informatique

La candidature de Marianne De MICHIEL est approuvée à l'unanimité :

Votants = 24
Pour = 24

3/Décisions modificative budgétaire n°1 - Budget 2012

La décision modificative budgétaire est approuvée à l'unanimité :

Votants = 24
Pour = 24

4/Attribution des concessions de logement pour la période 2013-2015

Le Président soumet au vote les candidatures de Mmes Claudine Porte et Christine Marrou pour l'attribution du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 de la concession pour nécessité absolue de service concernant l'appartement.

Le conseil s'est prononcé de la manière suivante :

Votants = 25
En faveur de Claudine Porte = 25

La concession est attribuée à Claudine Porte.

Le Président soumet au vote les candidatures de Mmes Carine Dubourg et Christine Marrou pour l'attribution du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 de la concession pour nécessité absolue de service concernant la maison.

Le conseil se prononce de la manière suivante :

Votants = 25
En faveur de Carine Dubourg = 15
En faveur de Christine Marrou = 10

La concession est attribuée à Carine Dubourg.

5/DUT R&T 2^{ème} année en alternance

La mise en place d'un DUT 2^{ème} année en alternance à compter de la rentrée 2013 est approuvée à l'unanimité :

Votants = 25
Pour = 25

6/ Attribution nominative des heures administratives 2011-2012

L'attribution nominative des heures administratives (réf : document conseil) est adoptée à l'unanimité :

Votants = 25

Pour = 25

7/Politique en faveur des bacs technologiques

L'orientation politique que l'IUT s'engage à suivre pour le recrutement en faveur des étudiants issus des filières technologiques est exprimée en ces termes : « *dans le cadre de la politique en faveur des bacs technologiques, il est acté que chaque département fera un effort sur le recrutement des bacs technologiques en ouvrant un nombre de places plus important. La politique pédagogique du département doit tenir compte de cette orientation en optant éventuellement pour un groupe de TD constitué des étudiants en provenance de bacs technologiques, pour du soutien spécifique, pour toute forme d'accompagnement favorisant la réussite de ces étudiants.* »

Le président soumet au vote du conseil ces principes.

Ils sont adoptés à l'unanimité :

Votants = 25

Pour = 25

7/ Modifications du règlement intérieur des licences professionnelles et de la charte informatique

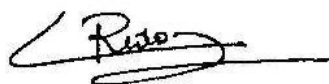
Ces modifications sont approuvées à l'unanimité :

Votants = 25

Pour = 25

Fait à Blagnac, le 22 juin 2012

Le Directeur de l'IUT



Laurence Redon